

# Flash FNEDT

## 17/07/2014

### Vote du projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire au Sénat

Le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire vient d'être adopté au Sénat.

L'article 31 qui étend le champ des CUMA pour les travaux réalisés pour des collectivités locales a été modifié en commission mixte paritaire.

Le réseau EDT s'était mobiliser afin d'obtenir une concurrence loyale. Dans sa rédaction issu de l'Assemblée Nationale, l'article 31 précisait « Les opérations réalisées en application du présent article satisfont aux exigences d'une concurrence loyale et non faussée. »

Le texte commun Assemblée Sénat a supprimé cet amendement. A été ajouté l'amendement suivant :

« L'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole est ainsi modifié :

④

1° Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

⑤

« Ce concours peut être apporté par toute coopérative mentionnée à l'article L. 522-6 du code rural et de la pêche maritime, dans les conditions et limites prévues par cet article. » Au final, c'est mieux que rien mais c'est bien moins qu'EDT revendiquait : en finir avec les uns ont les impôts pour relever les recettes publiques et les autres les marchés publics à coup de prix cassés.